

TARIFS au 01/01/2017

	WATTIGNISIENS				
	ENTREE UNITAIRE	ABONNEMENT			CARTE 10 ENTREES
		MENSUEL	TRIMESTRE	ANNUEL	
JEUNE	3,10 €	12,90 €	34,50 €	128,80 €	27,30 €
ADULTE	3,90 €				34,50 €
ADULTE QF 0 à 400		19,10 €	49,50 €	180,00 €	
ADULTE QF 401 à 800		23,20 €	64,00 €	230,00 €	
ADULTE QF 801 à 1200		28,50 €	77,00 €	282,00 €	
ADULTE QF 1201 et +		32,50 €	91,20 €	332,00 €	
+ de 60 ANS	3,35 €	19,10 €	49,50 €	180,00 €	30,00 €
HANDICAPE	3,35 €	19,10 €	49,50 €	180,00 €	30,00 €
ETUDIANT	3,10 €	12,90 €	34,50 €	128,80 €	27,30 €
DEMANDEUR D'EMPLOI	3,10 €	12,90 €	34,50 €	128,80 €	27,30 €
	EXTERIEURS				
	ENTREE UNITAIRE	ABONNEMENT			CARTE 10 ENTREES
		MENSUEL	TRIMESTRE	ANNUEL	
JEUNE	3,70 €	32,50 €	91,20 €	332,00 €	32,20 €
ADULTE	4,40 €	43,00 €	105,00 €	383,00 €	38,00 €
RENOUVELLEMENT CARTE PERDUE					10,00 €

Le paiement de l'entrée comprend les prestations suivantes:

Accès libre en musculation, cardio training et sauna. Encadrement par un éducateur sportif spécialisé. Mise en place d'un programme d'entraînement individuel et de son suivi pour les personnes qui le souhaitent.

Les tarifs sont établis pour une utilisation globale des activités: Musculation, Cardio Training et Sauna, sans limitation de durée dans le créneau d'ouverture.

Pour les personnes payant une entrée simple ou carte "10 entrées", la sortie de la salle sera considérée comme définitive.

Il sera demandé un justificatif pour toute inscription (domicile, CI, carte de QF, carte d'étudiant...)

Tarif Jeunes: Concerne les jeunes âgés de 15 à 20 ans inclus.

L'inscription en dessous de 15 ans ne sera pas autorisée.

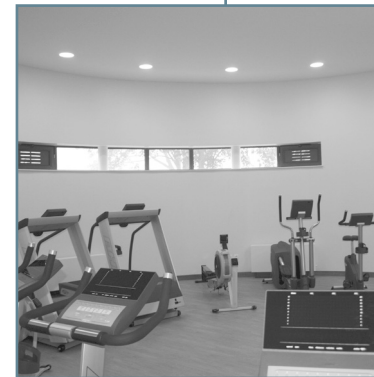
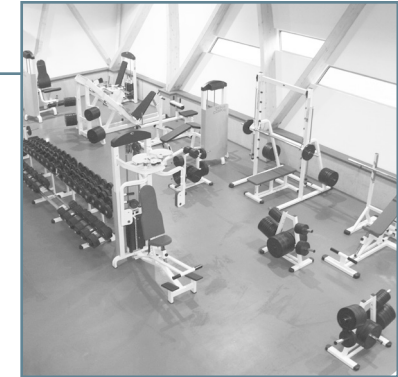
L'inscription pour les abonnements se fait de date à date. Validité de la carte "10 entrées": 4 mois.

Obligation: Certificat Médical de non contre indication à la pratique de la musculation et du cardio training.

Le paiement d'une entrée ou l'achat d'un abonnement engage la personne à respecter le règlement intérieur qui est affiché dans la salle.



Salle de Musculation Jean DEBUF



Heures d'ouverture au public :

Lundi et Jeudi de 10h à 20h

Mardi, Mercredi et Vendredi de 10h à 21h

Samedi de 9h à 12h30

Dimanche de 9h à 12h

(Sortie des salles 15min avant la fin de séance)

Ouverture spécifique pendant les vacances scolaires.

Se renseigner à la salle.

4 ter rue Gagarine - 59139 WATTIGNIES

Tél. 03 20 29 40 51

L'équipe d'accueil, d'enseignement et d'animation



Maurice
Direction



Aurélie



Michel



Hamid



Franck

Suivi et conseil individuel par nos éducateurs

Pour votre séance, vous munir de :

- Une tenue de sport
- Chaussures de sport réservées à un usage intérieur
- Serviette pour disposer sur les appareils
- Bouteille d'eau
- Cadenas pour les casiers
- Maillot de bain pour le sauna



(L'utilisation des douches et du sauna n'est autorisée qu'après une séance de musculation ou de cardio training)

REGLEMENT INTERIEUR (EXTRAIT)

Article 1 : Conditions d'accès et Abonnements

> Est autorisée à pénétrer dans les locaux et à utiliser le matériel de la salle municipale de musculation, toute personne de plus de 15 ans à jour de son adhésion et de sa cotisation dans le cadre des horaires d'ouverture dont l'usager reconnaît avoir pris connaissance.

.../...

Article 2 : Certificat médical

> L'usager atteste que sa condition physique et que son état de santé lui permettent d'utiliser le matériel et les installations de la salle de musculation municipale et remet lors de son inscription, un certificat médical d'aptitude à la pratique de la musculation, de la culture physique et du cardio training, daté de moins d'un mois.

> Toute personne venant effectuer une seule séance présente en payant son entrée, un certificat médical d'aptitude à la pratique de la musculation et du Cardio Training en cours de validité.

Article 3 : Conditions d'utilisation des locaux et du matériel

> Une tenue correcte est exigée. Le port de vêtements et de chaussures de sport réservées à un usage intérieur est obligatoire.

> Durant la séance, une serviette doit être disposée sur les appareils.

> Chaque utilisateur sera dans l'obligation de nettoyer les appareils (cardio et sellerie) et de ranger le petit matériel (Barres, poids, haltères) après utilisation.

> Les téléphones portables sont interdits dans l'enceinte de la salle (sauf autorisation de la direction).

Article 4 : Les conseillers sportifs, agents d'accueil et responsable de la salle de musculation municipale

.../...

> Tout usager se doit de tenir compte des différents conseils et remarques des conseillers sportifs, agents d'accueil et responsables de la salle de musculation municipale.

Article 5 : Vestiaires et dépôts

> Tout usager reconnaît avoir le choix de déposer ses effets personnels dans les casiers mis à sa disposition dans les vestiaires dont l'utilisation est limitée à la durée de la séance, soit de les laisser dans le vestiaire.

.../...

Article 6 : Utilisation du sauna

> L'utilisation des douches et du sauna n'est autorisée qu'après une séance de musculation ou de cardio training. Aucun titre d'entrée ne sera établi pour l'utilisation unique des douches ou du sauna.

> Les séances de sauna se font en maillot de bain, une serviette sera obligatoirement posée sur les bancs.

.../...

Article 7 : Exclusion du membre

> L'usager reconnaît le droit au Maire d'exclure de la salle de musculation municipale, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraire aux bonnes mœurs, notamment gênants pour les autres membres (conduite indésirable, hygiène corporelle...), ou non conformes au présent règlement intérieur de la salle de musculation municipale.

.../...

Article 8 : Dopage

.../...

> La salle est assujettie à des contrôles antidopage effectués par le ministère de la jeunesse et des sports.

Toute personne ayant acquitté le droit d'entrée s'engage à respecter ce règlement intérieur